



DISTRICT PARISIEN de football

PARIS ENSEMBLE



Jeudi 7 octobre 2021



Bienvenue

à toutes les équipes
Parisiennes



16200
licenciés
licenciées



150 CLUBS



Journal n°3

(date de parution tous les jeudis)

Saison
2021/2022

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE
À partir de 12 ans et 2 mois.

ÉVÉNEMENT

RESERVEZ VOTRE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021,
tous les clubs sont invités à l'Assemblée Générale
qui se tiendra à 9h. (lieu à définir)



Commissions de la Semaine

- COMMISSION STATUT D'ARBITRAGE du 28/09/21
- COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS du 05/10/21

Sommaire

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-verbaux
- Annexes

Contacts

Nous sommes à votre entière disposition
du **LUNDI** au **VENDREDI**
de 10h à 13h et de 14h à 18h

ADRESSE :

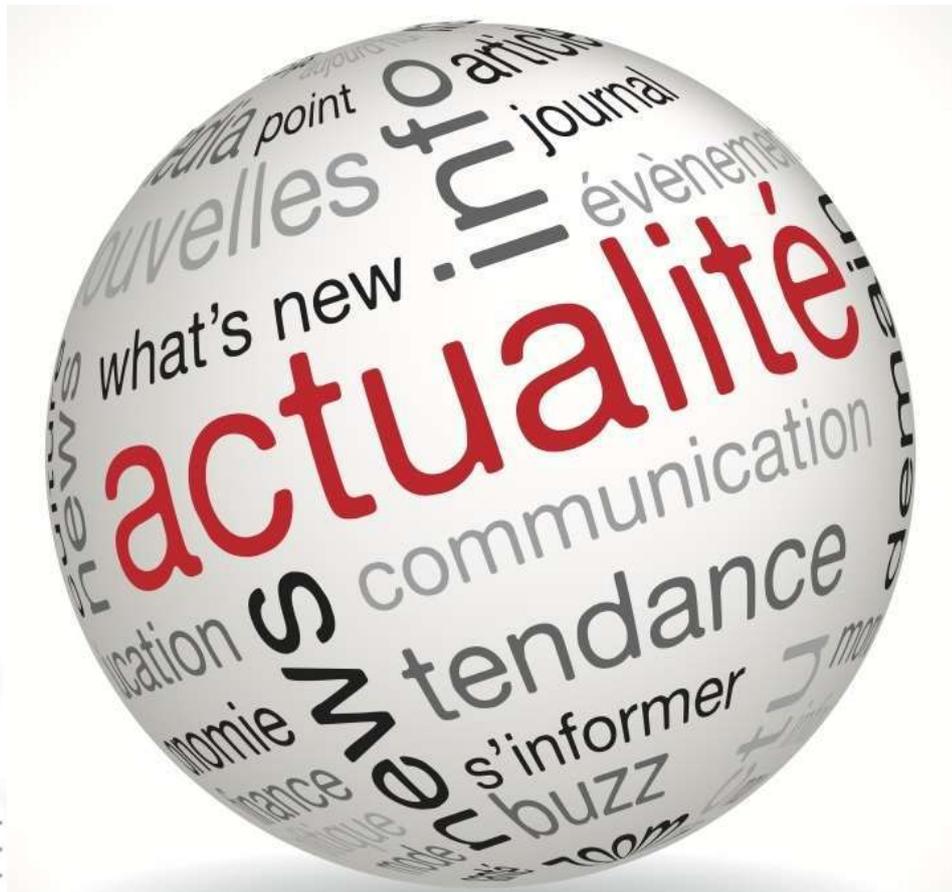
DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE: <https://district75foot.fff.fr>

JOURNAL NUMERIQUE N°3

ACTUALITÉS



REMISE DU LABEL REGIONAL 2021/2022



Ce mercredi 6 octobre a eu lieu la remise du label régional 2021-2022.

Chaque année, la ligue récompense, un club d'Île de France pour son travail et ses différents engagements.

Cette année, c'est un **club Parisien** qui a été choisi : le **CA Paris 14**.

Pour la première année effective du District Parisien de Football, nous sommes très fiers qu'un club Parisien ait été récompensé.

Nous remercions la Ligue d'Île-de-France et son Président, M. Jamel Sandjak, de récompenser le travail du CA Paris 14.

M. Phillipe Surmon, Président du District Parisien de Football, s'est déplacé ce mercredi après-midi pour remettre le label et féliciter le club pour l'ensemble du travail effectué.

La remise du label s'est tenue en présence de Mme Carine Petit, Maire du 14^e arrondissement, M. Karim Ziady, représentant de la ville de Paris, M. Nicolas Bourdin, Conseiller Technique National, M. Ali Moucer, Directeur Technique Régional et Mme Céline Lapertot, Cadre Technique Régional Féminin.

Pour attribuer ce label la ligue choisit parmi les clubs possédant au moins un des trois labels FFF : "jeunes", "école féminine" ou "futsal".

L'obtention de ces labels est soumise à des critères précis :

- le projet associatif,
- le projet sportif,
- le projet éducatif,
- le projet de formation de l'encadrement.

Le CA Paris a obtenu 2 labels FFF :

Label "Jeunes" niveau espoir et le Label "Ecole féminine" niveau Bronze.



Les joueurs et les encadrants du CA PARIS 14 avec les officiels du District, de la ligue IDF et de la mairie de Paris.



RETOUR SUR LES MATCHS DE COUPE DE FRANCE SENIORS

5^{ème}
TOUR

Le quatrième tour de la coupe de France a eu lieu ce week-end, **6 clubs parisiens** étaient concernés.

La Salésienne (D1) passe au tour suivant sans trembler en s'imposant 3 buts à 1 face à Ponthierry US (D2) devant ses supporters venus en nombre pour soutenir leurs joueurs.

Le **Paris 15 AC (R2)** s'est imposé face à Meaux CS (N3) aux tirs au but (4-3). Les deux équipes n'avaient pas réussi à se départager au terme des 90 minutes (0-0).

Le **Paris 13 Atletico (N2)** se déplaçait à Suresnes JS (R2) pour son entrée en lice dans la compétition et se fait surprendre en perdant aux tirs aux buts (1-1, tab: 4-3). **L'Esperance Sportive Parisienne 18eme (R2)** s'incline lourdement 3-0 à l'extérieur contre Deuil Enghein FC (D2). Malheureusement, l'exploit n'aura pas eu lieu pour le **PUC (D1)** qui se fait sortir de la compétition par Trappes Saint Quentin (R2). Après un match nul disputé (2-2), les Parisiens s'inclinent au terme d'une séance de tirs aux buts à suspense (5-4).

Le **Maccabi Paris UJA (R3)** est le troisième Parisien à se qualifier pour le tour suivant de la Coupe de France en écartant à l'extérieur Gif Section Foot OC (D2) 3 buts à 1.

Les futurs adversaires en Coupe de France de nos clubs Parisiens sont connus ! Le tirage au sort du 5e Tour de la Coupe de France a été effectué le 5 octobre 2021 par le Président de la ligue de Paris Ile de France, Jamel Sandjak.

Du lourd pour **La Salésienne de Paris (D1)** et le **Maccabi Paris UJA (R3)** qui recevront à domicile respectivement le CO Vincennes et le Cergy-Pontoise FC, deux équipes de R1.

Le Paris 15 AC (R2) se déplacera sur le Terrain des Lilas FC (R1).



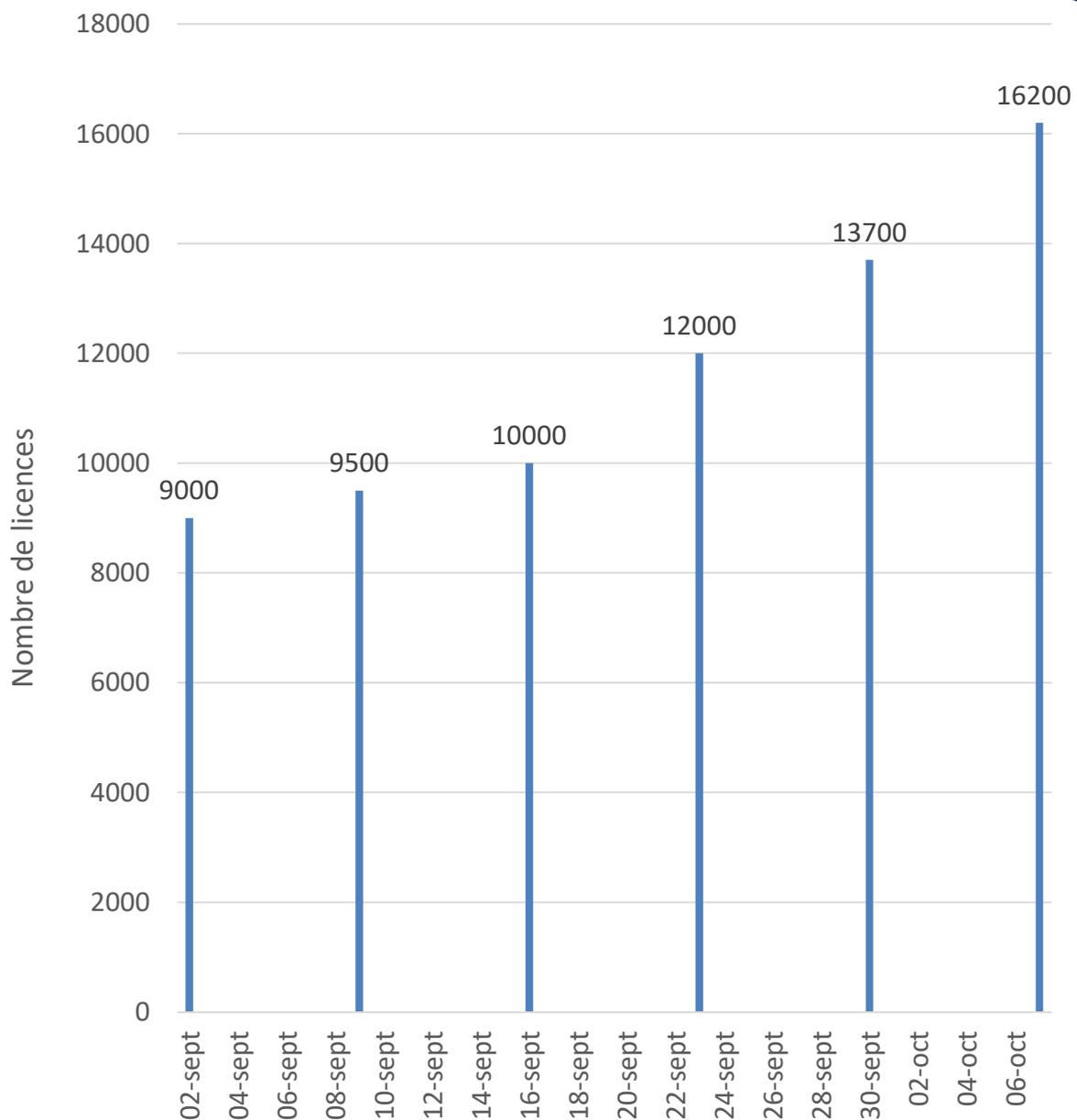


DISTRICT PARISIEN de football

PARIS ENSEMBLE

Le nombre de licenciés et licenciées

saïson 2021/2022





DEVENEZ BÉNÉVOLE

LE DISTRICT PARISIEN RECRUTE

- Commission de Surveillance des Opérations Electorales
 - Commission d'Organisation des Compétitions
 - Commission Foot Féminin
 - Commission Futsal
 - Commission Foot d'Animation
 - Commission Foot Diversifié
 - Commission de Discipline
- Commission Départementale d'Appel
- Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes
 - Commission Statuts et Règlements
- CDPME et Suivi des Désignations des Délégués
 - Commission Statut des Educateurs
 - Commission Formation des Bénévoles
 - Commission Statut Arbitrage
- Commission Départementale de l'Arbitrage
- Commission Développement et Sponsoring
 - Commission Médicale
 - Commission Technique
- Commission Terrains et Equipements Sportifs



Le District 75 est soucieux d'optimiser et de dynamiser son fonctionnement. Aussi, il est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses 18 commissions, rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Si vous souhaitez entrer dans une commission, merci d'envoyer votre candidature à secretariat@district75foot.fff.fr



INFORMATIONS



#RETOUR AU FOOT

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans et 2 mois



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

Télécharger l'application



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement.

Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

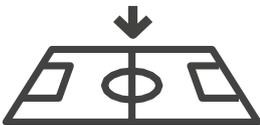


QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservés exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

PREPARATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE



Le responsable Footclubs de votre club doit vous attribuer des droits « Gestion FMI »

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 1	Seniors D3 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 2	Seniors D4 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 5	Cdm D1 (75)

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur <https://fmi.fff.fr>

- 1^{er} Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2^{ème} «Récupérer vos rencontres » en haut *pour lesquelles vous avez le droit Footclubs*
- 3^{ème} «Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4^{ème} Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5^{ème} Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6 «Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.

*Lorsque la Feuille de Match Informatisée ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.***

Retrouvez les informations sur la présentation des licences avant match en [cliquant ici](#)

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au 1er Juillet et au 1er Janvier sur <https://fmi.fff.fr/assistance/>



INFORMATIONS



ATTENTION !!

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match, un sujet par mail et utiliser l'adresse officielle du club.



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



Purge des sanctions

Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

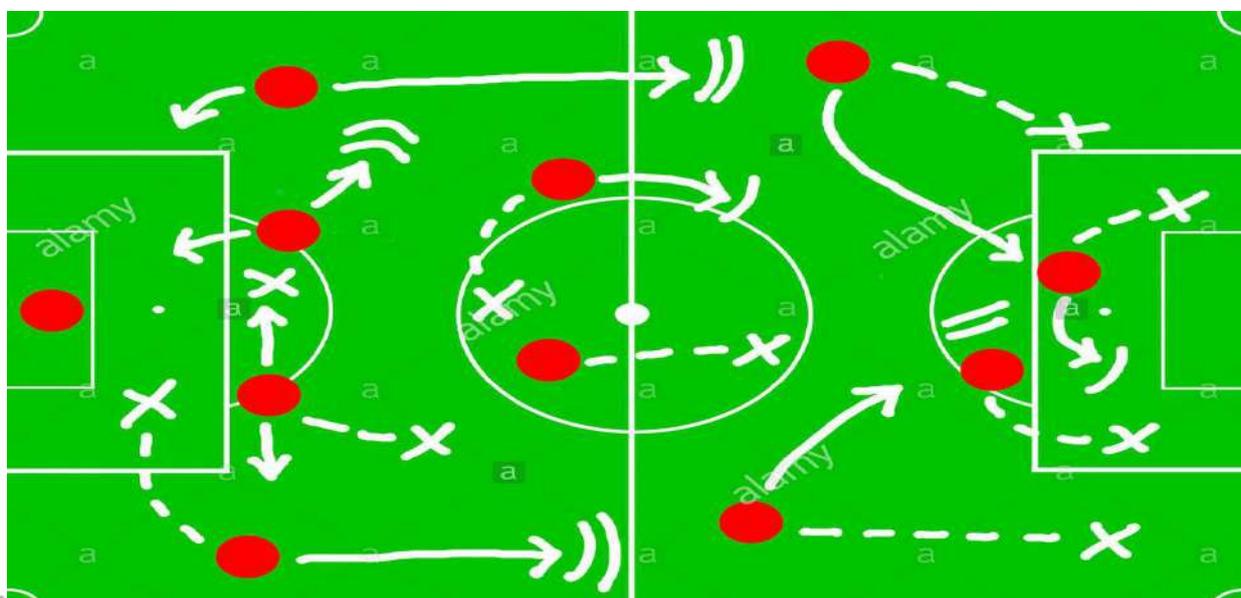
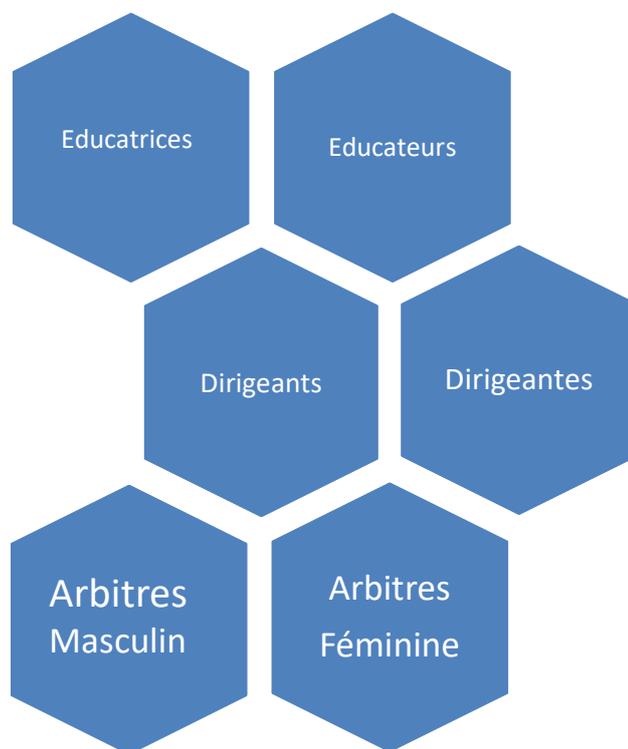
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

FORMATIONS





FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES

Le département technique, organise des modules CFF1 et CFF2

CFF1 module U9 : 25 et 26 octobre 2021

CFF1 module U11 : 28 et 29 octobre 2021 *Ci-joint les lieux des formations*

CFF2 module U13 : 2 et 3 novembre 2021

Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter **le correspondant IRFF** :
Tél : 01 85 90 03 79 - Email : formations@paris-idf.fff.fr

FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE

Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Session 1 : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.

Session 2 : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.

Session 3 : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.





PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

POUR LE DEBUT DE SAISON

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	Carpentier

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	Carpentier

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	Carpentier

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU

PROCÈS-VERBAUX



1

Statut
Arbitrage

2

Organisation
des
Compétitions





Commission Statut de l'Arbitrage et Mutations Arbitres

PROCES-VERBAL

Réunion du 30/09/2021

Président : M. FOURRIER Olivier

Présents : Mme ROPARTZ Marie France - MM. BEN AYED Mustapha - TCHEMELE Mark – CORDEIRO David

Excusés : M. DENNIELOU Nicolas - M. LAVIGNE Jacques (Président)

Assiste : M. VINCENTI Marc

INFORMATIONS

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
 - *Club District D1 : 120 euros
 - *Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre

Quota matchs par arbitre : 15 pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal (Décision CD Ligue 26/06/2021)

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1ère ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2022 / 2023, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES (1 pour le Futsal) et d'une amende financière.

2ème ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2022 / 2023, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES (2 pour le futsal) et d'une amende financière.

3ème ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2022 / 2023, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seul la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2021 / 2022 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la saison 2022 / 2023, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2021 / 2022 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

SITUATION DES CLUBS AU 31/08/2021

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage et passible de sanctions sportives et financières pour la saison 2021 /2022, **si non régularisation avant le 31 janvier 2022** :

1ère ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D1 (4 arbitres)

LA SALESIENNE DE PARIS (523420) manque 1 arbitre – amende 120€
 COURONNES OFC (548744) manque 4 arbitres – amende 480€
 ESPERANCE PARIS 19 (500828) manque 4 arbitres – amende 480€
 CAMILIENNE SPORTS 12E (511261) manque 3 arbitres – amende 360€
 NICOLAITE CHAILLOT (523872) manque 3 arbitres – amende 360€
 SOLITAIRES PARIS EST (550005) manque 4 arbitres – amende 480€

SENIORS D2 (2 arbitres)

ENFANTS GOUTTE OR (537678) manque 1 arbitre – amende 30€
 CHAMPIONNET SPORTS (511117) manque 2 arbitres – amende 60€

SENIORS D3 (1 arbitre)

GUYANE FC (535984) manque 1 arbitre – amende 30€
 PARIS 18 AS (551851) manque 1 arbitre – amende 30€
 ENFANTS PASSY (545692) manque 1 arbitre – amende 30€
 PETITS ANGES ES (546466) manque 1 arbitre – amende 30€
 JUNIOR ACADEMIE PARIS (582713) manque 1 arbitre – amende 30€
 MENILMONTANT FC 1871 (580887) manque 1 arbitre – amende 30€
 AF PARIS 18 (581402) manque 1 arbitre – amende 30€
 PARIS 10 RC (552646) manque 1 arbitre – amende 30€
 OP XV (500643) manque 1 arbitre – amende 30€

SENIORS D4 (1 arbitre)

GRENELLE AS (539501) manque 1 arbitre – amende 30€
 JS PARIS (582267) manque 1 arbitre – amende 30€
 ANTILLAIS PARIS 19eme (540374) manque 1 arbitre – amende 30€
 BON CONSEIL AS (523255) manque 1 arbitre – amende 30€
 HOMENETMEN FR (532502) manque 1 arbitre – amende 30€
 US SPEALS (560299) manque 1 arbitre – amende 30€
 GOUTTE D'OR FC (560131) manque 1 arbitre – amende 30€
 TERNES PARIS OUEST CS (548855) manque 1 arbitre – amende 30€

CDM D1 (1 arbitre)

VASCO DE GAMA (552986) manque 1 arbitre – amende 30€
 CASTENHIERA PARIS AS (539506) manque 1 arbitre – amende 30€

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO AS (560646) manque 1 arbitre – amende 30€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique futsal)

CPS 10EME (581994) manque 2 arbitres – amende 30€
 VUE D'ENSEMBLE(580632) manque 2 arbitres – amende 30€
 ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE (551863) manque 1 arbitre – amende 30€

FUTSAL D2 (1 arbitre)

ELEVEN CITY (560650) manque 1 arbitre – amende 30€

JEUNES (1 arbitre)

MINI AND MAXIS (581708) manque 1 arbitre – amende 30€
 CHANTIERS PARIS UA (512666) manque 1 arbitre – amende 30€

SENIORS FEMININES D1 (1 arbitre)

PARIS FEMININ FC 2009 (764132) manque 1 arbitre – amende 30€
 PARIS ARC EN CIEL FC (747898) manque 1 arbitre – amende 30€

2ème ANNEE D'INFRACTION**SENIORS D1 (4 arbitres)**

AS PARIS (551831) manque 4 arbitres – amende 960€

SENIORS D3 (1 arbitre)

ESC XV (526713) manque 1 arbitre – amende 60€
 EFE SPORT (582272) manque 1 arbitre – amende 60€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique Futsal)

PARIS ELITE FUTSAL manque 2 – amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION**SENIORS D1 (4 arbitres)**

PARIS SPORT CULTURE (553181) manque 3 arbitres – amende 1080€

SENIORS D2 (2 arbitres)

ETOILE SC PARIS 20 (582026) manque 2 arbitres – amende 180€

SENIORS D4 (1 arbitre)

MONTMARTRE OL (516449) manque 1 arbitre – amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus**SENIORS D4 (1 arbitre)**

LA PANAMICAINE (548947) manque 1 arbitre – amende 120€

BENFICA ARGOSELO (550174) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D1 (1 arbitre)

ST CHARLES OL (527088) manque 1 arbitre – amende 120€

Compte tenu du nombre important de clubs en infraction, la commission encourage ces derniers à présenter rapidement des candidats aux différentes formations d'arbitres.

Le lien : [Formations Arbitres](#)

DEMANDE APPLICATION ART 45 MUTES SUPPLEMENTAIRES

Rappel Article 45 : Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District

CLUB PUC (500025) :

Le District 94 lui avait accordé 2 mutés supplémentaires (Juin 2020)

- 1 muté supplémentaire pour son équipe U14 (1) évoluant en R2
- 1 muté supplémentaire pour son équipe Seniors (1) évoluant en D1

Accord de la commission.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 05/10/2021

Président : M. Jean François CHERUBIN

Présents : MM. Didier DAKOURY – Arthur FLEURY – Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match et utiliser l'adresse officielle du club.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23926968 : OL. Montmartre / AS Centre - Seniors D4.B du 03/10/21.

Après la lecture des rapports du club de l'OL. Montmartre et de l'AS Centre de Paris, considérant que le match a eu lieu sans feuille de match réglementaire.

La commission décide match à jouer compte tenu que les deux équipes ont commis une erreur administrative.

Match n°23926884 : AS Grenelle/ La Panaméricaine – Seniors D4.A du 17/10/21.

Courriel du club de l'AS Grenelle du 04/10/21 demandant le report du match de coupe prévu le même jour.

La commission remet le match de coupe au 24/10/21.

JEUNES

CHAMPIONNATS JEUNES

Match n° 23930428 : AS Paris 18 / AS Paris - U14 D4.B du 02/10/21.

Courriel de l'AS PARIS 18^{ème} du 30/10/21 demandant le report du match, motif : terrain en travaux par la ville de Paris.

La commission accorde le report à une date ultérieure.

Courriel de ESP 19 du 04/10/21.

Demande l'engagement d'une équipe supplémentaire en U14 D4.

La commission accepte l'engagement d'une équipe supplémentaire de l'Esperance Paris 19eme en U14 D4. Celle-ci prendra la place de l'exempt en U14 D4 poule B. la commission rappelle qu'elle n'interviendra pas aux alternances des équipes, vu que le championnat de cette catégorie a débuté le 02/10/21.

Match n° 23404930 : US Paris XI / La Camilienne - U14 D2.B du 09/10/21.

Hors présence de M. Arthur FLEURY.

Courriel du club de l'US PARIS XI du 04/10/21 demandant le report de la rencontre, motif : terrain en travaux par la ville de Paris.

La commission accorde le report du match à une date ultérieure.

Match n° 23965444 : Pitray Olier 4 / Enfants GO - U18 D3.C du 03/10/21.

Courriel du club des Enfants de la Goutte d'Or du 04/10/21 informant de leur problème de transport qui leur a valu une arrivée au stade à 13h20 pour un coup d'envoi à 13h00.

La commission demande le rapport de l'arbitre de la rencontre pour sa réunion du 12/10/21.

Match n°23927279 : Solitaires FC / Nicolaïte de Chaillot - U16 D3.C du 03/10/21.

Hors présence de M. Jean François CHERUBIN.

Courriel de Solitaires FC du 29/09/21 demandant le report de la rencontre, motif : installations de Bobigny en travaux par la ville de paris.

La commission accorde le report du match à une date ultérieure.

DIVERS TOUTES CATEGORIES ET FORFAITS

Match N° 23926969 : La Panamicienne 2 / EFE Sport 2 seniors D3.B du 03/10/21.

Courriel de la Panamicienne du 01/10/21, *la commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de la Panamicienne 2.*

Courriel de Petits Anges du 01/10/21 - Anciens +45 ans.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe Anciens +45 ans de Petits Anges, *et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).*

Courriel de Petits Anges du 01/10/21 - Seniors D4.A.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe Seniors D4.A de Petits Anges, *et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).*

Match n° 23927061 : Enfants GO / US Speals - Seniors D4.C du 03/10/21.

Courriel de Enfants GO du 04/10/21 signalant l'absence du club de Speals US. Après lecture de la feuille de match, *la commission enregistre le 1^{er} forfait de SPEALS US et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).*

Courriel de ESC DU XVÈME - U14 D3.B.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U14 D3.B de l'ESC XVème et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).

Match n° 23404469 : ES Parisienne / Paris 15 AC - U14 D2 du 02/10/21.

Courriel du club de PARIS 15 A.C du samedi 02/10/21 informant que l'ES Parisienne déclarait forfait pour le match cité en objet.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES Parisienne et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match n° 23927193 : TROPS FC / PETITS ANGES – U16 D3.B du 03/10/21.

Courriel du club de TROPS FC du 01/10/21, la commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de TROPS FC.

Match n° 23927371 : AS Paris 18 / ES 16^{ème} 3 - U16 D3.D du 03/10/21.

Courriel du club de l'AS Paris 18 du 30/09/21, la commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'AS Paris 18.

Match n° 23434477 : Enfants GO / Paris 15 AC 2 - U16 D3.A du 03/10/21.

Courriel du club de Enfants Goutte d'Or du 30/09/21, la commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Enfants GO.

Match n° 23434476 : La Salésienne 3/ JAM - U16 D3- A du 03/10/21.

Courriel de JAM du samedi 02/10/21, la commission enregistre le 1^{er} forfait de la JAM hors délai réglementaire (vendredi à 17h00) et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Courriel de Ternes CS du 01/10/21 - U18 D3.A.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.A du club de Ternes CS et inflige une amende de 150€ appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (cf annexe financière).

Match n° 23963663 : Cap Nord 11 / OP XV 12 – Anciens D2 du 03/10/21.

Courriel de Cap Nord informant de l'absence de l'équipe OP XV. 12 le jour de la rencontre.

Après lecture de la feuille de Match, la commission enregistre le 1^{er} forfait de OP XV 12 et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Annexes



Horaires des
matches



Calendrier



Annexes



PLU

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE								
Samedi 4/09										
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7								
Samedi 11/09										
Samedi 18/09										
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT								
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot	
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ								
Samedi 2/10										
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL								
		PHASE 1								
Samedi 9/10		Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Samedi 16/10		Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2
Samedi 23/10										
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF			
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10								
Mercredi 3/11		interdistrict U16								
Samedi 6/11		interdistrict U15								
Samedi 13/11		Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3
Samedi 20/11		Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4
Samedi 27/11			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR			interdistrict U15F			
Samedi 4/12		Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5
Samedi 11/12		Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6
Samedi 18/12										
Samedi 25/12		NOËL								
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF								
Samedi 8/01		Plateau 4								
Samedi 15/01			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR			
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	challenge/coupe	Journée 7	Journée 7	Journée 7	Journée 7	Journée 7	Journée 7
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2								
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE								
Samedi 5/02		Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2
Samedi 12/02			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR			
Samedi 19/02		Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2
Samedi 26/02		HIVER								
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03								
Samedi 12/03		Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2
Samedi 19/03		Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2
Samedi 26/03		Plateau 7	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2	Journée 5 phase 2
Samedi 2/04		Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			
Samedi 9/04		Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES								
Lundi 18/04										
Samedi 23/04										
mercredi 27/04									interdistrict U14F	
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14			
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05								
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2
Jeudi 26/05		ASCENSION								
Samedi 28/05										
Samedi 04/06		PENTECÔTE								
Lundi 6/06						finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg	
Samedi 11/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)								
Samedi 18/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON			fillofoot reg	
Samedi 25/06										

